

96.

L'an Mil huit cent soixante et un, le onze novembre à dix heures du matin, Nous François Sigis-Dugrange, Maire de la Commune de Combeix canton de Savallette département de la Charente.

En l'arrêté de M^r le Préfet de ce département en date du vingt six octobre dernier, par lequel le S^r Ballon, français, actuellement Instituteur à S^t Maurice, est nommé Instituteur à titre définitif à Combeix.

Après avoir reçu le Serment du Sieur Ballon français, de remplir avec honneur et probité les fonctions d'instituteur qui lui ont été confiées, nous l'avons déclaré installé comme Instituteur primaire de la dite^e Combeix, et nous lui avons donné acte de son installation, et a signé le présent procès verbal avec nous après lecture faite.

Fait à la Mairie de Combeix, le jour, mois et an sus dits.
commune de /

— Dugrange — A. Ballon